



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Réglement intérieur du Conseil Municipal - Modification

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050222

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Conférence des groupes politiques,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 16 septembre 2002, le Conseil Municipal a modifié son Règlement intérieur afin de tenir compte de la loi Démocratie de Proximité qui prévoit un espace pour l'expression des groupes politiques dans le magazine « Vivre à Niort ».

Le nombre de signes attribués à chaque groupe avait été réparti comme suit :

- Groupe des élus Socialistes et Républicains : 40 % de la page
- Groupe d'Union Républicaine : 30 %
- Groupe des Elus Communistes et Républicains : 15 %
- Groupe des Elus Verts : 15 %

Suite à la création d'un nouveau groupe politique au sein de notre assemblée, le Groupe de la Gauche Indépendante, il est nécessaire de modifier l'article 3-2 du Chapitre III du Règlement intérieur du Conseil Municipal, relatif à l'expression des Groupes Politiques dans le Magazine « Vivre à Niort » ainsi qu'il suit :

- Groupe des élus Socialistes et Républicains : 40 % de la page
- Groupe d'Union Républicaine : 20 %
- Groupe des Elus Communistes et Républicains : 15 %
- Groupe des Elus Verts : 15 %
- Groupe de la Gauche Indépendante : 10 %

Par ailleurs, il est proposé de modifier le Règlement intérieur en tant qu'il prévoit la réunion de la Conférence des groupes politiques avant chaque séance de la Commission Générale, afin de prévoir qu'elle se réunira désormais une fois par trimestre (Chapitre I, article 2).

Il est également proposé de porter de 21 à 7 jours ouvrés au moins le délai de principe à l'intérieur duquel peuvent être posées des questions orales (Chapitre I, article 4).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications apportées au Règlement intérieur du Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)